



PROCES VERBAL N° 8

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Mardi 22 mars 2022**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, André REALLAND, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,

Absents non excusés :
Messieurs Jean Claude LACAN, André VALCROZE,

Absent excusé :
Didier WALASZEK

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 7 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 7 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 19 AVRIL 2022

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 8

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 8 du 31.03.2022 - INSTALLATIONS

SERVIAN - STADE ANTOINE MONTOLIN - NNI 343000103

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/05/2031.

LUNEL - STADE FERNAND BRUNEL 2 - NNI 341450102

Au regard des éléments transmis et de la date de mise à disposition de l'installation au 17/11/2012, la C.F.T.I.S. prolonge un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 17/11/2022. Elle rappelle qu'un PV d'essais (tests in situ) devra être transmis avant le 17/11/2022, pour la confirmation décennale.

MARGUERITTES - STADE DU MAS PRADEN 2 - NNI 301560102

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2031.

GIGEAN - STADE ALDO SEGRE - NNI 341130101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/04/2031.

ALES - STADE PIERRE PIBAROT - NNI 300070101

S'agissant d'une demande de changement de classement en Niveau T2 PN, elle programme une visite fédérale.

ST JEAN DE VEDAS - STADE ETIENNE VIDAL 2 - NNI 342700102

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/09/2032.

PV CFTIS N° 8 du 31.03.2022 - ECLAIRAGE

MONTPELLIER – STADE BERNARD GASSET 07 – NNI 341720407

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 31/03/2023.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ESCOSSE – Stade DU COULOUMIE – NNI 091160101

Cette installation est classée Niveau FOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 (Règlement Ed. 2021) en date du 22.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 22.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 22.03.2032

LE FOSSAT – Stade MUNICIPAL – NNI 091240101

Cette installation est classée Niveau 6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 (Règlement Ed. 2021) en date du 04.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 04.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 22.03.2032

LAVELANET – Stade HAT TRICK – NNI 091600301

Cette installation est classée Niveau A5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 09.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 (Règlement Ed. 2021) en date du 22.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU A5 jusqu'au 22.03.2032

VARILHES – Stade HENRI LAPORTE – NNI 093240101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.07.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 (Règlement Ed. 2021) en date du 04.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 03.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 22.03.2032

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CHALABRE – Stade LOLO MAZON – NNI 110910101

Cette installation est classée Niveau 6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 (Règlement Ed. 2021) en date du 26.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 26.10.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 22.03.2032

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ALES – Stade PIERRE PIBAROT – NNI 300070101

Cette installation est classée Niveau 4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T2 en date du 07.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

CALVISSON – Stade HUBERT ROUGER 2 – NNI 300620102

Cette installation est classée Niveau A5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.07.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A5 (Règlement Ed. 2021) en date du 23.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU A5 jusqu'au 22.03.2032

CALVISSON – Stade HUBERT ROUGER 3 – NNI 300620103

Cette installation est classée Niveau A8 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.07.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 (Règlement Ed. 2021) en date du 23.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU A8 jusqu'au 22.03.2032

CLARENSAC – Stade DE LA CROUZETTE 1 – NNI 300820101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 28.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 (Règlement Ed. 2021) en date du 23.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 23.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 22.03.2032

MARGUERITES – Stade DU MAS PRADEN 2 – NNI 301560102

Cette installation est classée Niveau 5 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 18.09.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN (Règlement Ed. 2021) en date du 18.02.2022 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 07.02.2022,
- Rapport Labosport du 20.01.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

RODILHAN – Complexe SPORTIF – NNI 303560201

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 (Règlement Ed. 2021) en date du 10.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 10.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 22.03.2032

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

DOMAZAN – Stade CITY STADE – NNI 301030201

Cette installation n'a jamais été classée

La Mairie souhaite le retrait de classement de cette installation, mail du 28 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

GENERAC – Stade HAT TRICK – NNI 301280301

Cette installation n'a jamais été classée

A la suite des courriers adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et le 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

JUNAS – Stade MUNICIPAL – NNI 301360101

Cette installation est classée Niveau Foot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2021

La Mairie souhaite le retrait de classement de cette installation, mail du 15 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

LES SALLES DU GARDON – Stade JEAN DELPUECH 2 – NNI 303070102

Cette installation n'a jamais été classée

A la suite des courriers adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et le 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

MEJANNES LE CLAP – Complexe Sportif DEPARTEMENTAL 3 – NNI 301640103

Cette installation n'a jamais été classée

A la suite des courriers adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et le 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

ROCHEFORT DU GARD – Stade MUNICIPAL – NNI 302170102

Cette installation n'a jamais été classée

A la suite des courriers adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et le 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

ST ANDRE DE VALBORGNE – Stade HAT TRICK – NNI 302310101

Cette installation n'a jamais été classée

A la suite des courriers adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et le 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

ST LAURENT D'AIGOUZE – Stade PAUL HUGON – NNI 302760101

Cette installation est classée Niveau Foot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 19.03.2017

A la suite des courriers adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et le 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

UZES – Stade HAT TRICK – NNI 303340301

Cette installation n'a jamais été classée

A la suite des courriers adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et le 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

REMOULINS – Stade JOSEPH CHAMAND – NNI 302120101

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 18.01.2032
- Reçu A.A.C. en date du 03.03.2022

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
 - 1.3 Changements de Niveau de classement

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FONSORBES – Stade DU TREPPE – NNI 311870201

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.08.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 (Règlement Ed. 2021) en date du 17.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 17.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 22.03.2032

FROUZINS – Stade JEAN LASSALLE – NNI 312030101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.05.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 (Règlement Ed. 2021) en date du 09.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 09.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 22.03.2032

TOULOUSE – Stade CANTO LAOUZETTO 1 – NNI 315550901

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 (Règlement Ed. 2021) en date du 23.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 23.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 22.03.2032

TOULOUSE – Stade POUVOURVILLE 2 – NNI 315551402

Cette installation est classée Niveau A8 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.09.2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 SYN (Règlement Ed. 2021) en date du 23.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 23.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU A8 SYN jusqu'au 22.03.2032

TOULOUSE – Complexe Sportif LARDENNE N° 1 – NNI 315553101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.03.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 (Règlement Ed. 2021) en date du 23.02.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 23.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 22.03.2032

TOULOUSE – Complexe Sportif LARDENNE N° 2 – NNI 315553102

Cette installation est classée Niveau FOOT A11 SY (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN en date du 23.02.2022 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 23.02.2022,
- Rapport Labosport du 19.11.2018,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

MONTRABE – Stade BASTIE 1 – NNI 313890101

Cette installation était classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.02.2022

La Mairie nous informe que ce terrain n'est plus utilisé,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.02.2032

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

ASPET – GYMNASSE GERARD MARASSE – NNI 310209901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 14.02.2022 et des documents transmis :

- P.V. C.D.S. du 14.10.2021
- Attestation administrative de capacité du 14.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL T4 jusqu'au 22.03.2032

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BEZIERS – Stade de la PRESIDENTE 2 – NNI 340320302

Cette installation est classée Niveau 4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 28.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 en date du 24.01.2022 et du document transmis,

- Attestation administrative de capacité du 24.01.2022

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 22.03.2032

CANET – Complexe Sportif BOIS D'ANDRIEU – NNI 340510101

Cette installation est classée Niveau 4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 28.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 en date du 18.02.2022 et du document transmis,

- Attestation administrative de capacité du 03.03.2022

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 22.03.2032

FRONTIGNAN – Stade PHILIPPE MAURY 4 – NNI 341080104

Cette installation est classée Niveau A8 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.07.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 SYN (Règlement Ed. 2021) en date du 22.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU A8 SYN jusqu'au 22.03.2032

LUNEL – Stade FERNAND BRUNEL 2 – NNI 341450102

Cette installation est classée Niveau 5 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.11.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 20.01.2022 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 25.01.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

ST THIBERY – Stade MUNICIPAL – NNI 342890101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 24.02.2022 et du document transmis,

- Attestation administrative de capacité du 24.02.2022

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 22.03.2032

SERVIAN – Stade ANTOINE MONTOLIN – NNI 343000103

Cette installation est classée Niveau 5 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.05.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 18.02.2022 et des documents transmis :

- Attestation administrative de capacité du 25.01.2022,
- Rapport Labosport du 28.01.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

1.3 Changements de Niveau de classement

GIGEAN – Stade ALDO SEGRE – NNI 341130101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 03.03.2022 et du document transmis :

- A.O.P. du 07.07.2011
- Rapport Labosport du 16.04.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

ST JEAN DE VEDAS – Stade ETIENNE VIDAL 1 – NNI 342700101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 29.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 en date du 03.03.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 22.03.2032

ST JEAN DE VEDAS – Stade ETIENNE VIDAL 2 – NNI 342700102

Cette installation est classée Niveau Foot A11 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 29.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 03.03.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

LES AIRES – Stade MUNICIPAL – NNI 340080101

Cette installation est classée Niveau Foot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.07.2022

La mairie nous informe que depuis les inondations de septembre et novembre 2014, le stade municipal n'est plus utilisé.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

VIC LA GARDIOLE – Complexe Sportif SAINT GEORGES – NNI 343330101

Cette installation est classée Niveau Foot A11 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 09.06.2020

A la suite des courrier adressés à la Mairie et au club le 12 janvier 2022 et 7 février 2022,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
 - 1.3 Changements de Niveau de classement

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

ST ESTEVE – Stade des ALOES N° 3 – NNI 661720103

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 en date du 10.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU A8 jusqu'au 22.03.2032

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ST ESTEVE – Stade DU FOURNAS – NNI 661720201

Cette installation est classée Niveau A8 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.07.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 (Règlement Ed. 2021) en date du 10.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU A8 SYN jusqu'au 22.03.2032

1.3 Changements de Niveau de classement

PEYRESTORTES – Stade JACQUES JANZAC – NNI 661380101

Cette installation est classée Niveau 6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 05.03.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 en date du 08.09.2021,

En l'absence de vestiaires affectés à cette installation,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 22.03.2032 sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2022

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST ESTEVE – Stade DE LA PISCINE 2 – NNI 661720102

Cette installation est classée Niveau Foot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.03.2022

À la suite de la visite de la Commission Régionale le 10.02.2022, ce terrain est supprimé au lieu et place construction d'un bâtiment.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 22.03.2032

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

REALMONT – Salle POLYVALENTE – NNI 812220991

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17.11.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 04.06.2021 et du document transmis :

- P.V. C.D.S. du 20.12.2018,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 15.02.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2022

VALDERIES – Salle POLYVALENTE – NNI 813069901

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17.11.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 15.11.2021 et du document transmis :

- P.V. C.D.S. du 09.11.2017,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 15.02.2032

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement
- 4.4 Retraits de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CHALABRE – Stade LOLO MAZON – NNI 110910101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 79 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 26.10.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

AIMARGUES – Stade RENE DUPONT – NNI 300060101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.03.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.03.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 96 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 02.03.2024

QUISSAC – Stade DE LA GLACIERE – NNI 302100101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.01.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.01.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 21.02.2026

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

FLEURANCE – Stade MARIUS LACOSTE 1 – NNI 321320101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 182 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** (Règlement 2021) jusqu'au 15.11.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BESSIERES – Stade JEAN AMAT N° 1 – NNI 310660101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.02.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.02.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 150 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 15.02.2024

BRUGUIERES – Stade RENE ALBUS 2 – NNI 310910102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.02.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.02.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 123 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 21.02.2022

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

MONTPELLIER – Stade BERNARD GASSET N° 7 – NNI 341720407

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 29.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.02.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 15.02.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 851 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E3 (Règlement 2021) et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

MONTPELLIER – Stade DE LA MOSSON 5 – NNI 341720105

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E Entraînement (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.03.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.03.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

Pour un classement en niveau E6 la Commission demande que lui soit transmis une étude suivant le règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 03.03.2024

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 1.3 Changements de niveau de classement**
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 3. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ST ESTEVE – Stade DE LA PISCINE - ALOES – NNI 661720101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.07.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 16.07.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 138 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 16.07.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

LE BOULOU – Stade FRANCOIS NOGUERES – NNI 660240101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 13.12.2023

LE BOULOU – Stade DES ALBERES 2 – NNI 660240103

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 130 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 13.12.2023

LE SOLER – Stade JO MASO– NNI 661950101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 06.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 124 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 06.12.2023

1.3 Changements de niveau de classement

LE BOULOU – Stade LES ECHARDS – NNI 660240102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E Entraînement (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.12.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.12.2021

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 67 lux (lm)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E7 (Eclairage moyen horizontal : 75 lux).

La C.R.T.I.S. référence l'installation d'éclairage en E-entraînement jusqu'au 13.12.2023.

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LABASTIDE ROUAIROUX – Stade FREDERIC BOURGUET – NNI 811150101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.01.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.02.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 06.01.2024

LE GARRIC – Stade MICHEL OLIVIE – NNI 811010101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 196 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 30.11.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

NEGREPELISSE – Parc des SPORTS LAUZEL 1 – NNI 821340201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.02.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.02.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 182 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** (Règlement 2021) jusqu'au 15.02.2026

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA